

Article 31 du Règlement

● (2220)

Ce soir la ministre d'État aux Finances a sonné les cloches aux libéraux pour avoir laissé derrière eux une réglementation inadéquate et insuffisante, et je suis parfaitement d'accord avec elle. Mais cela aurait dû être une raison de plus de se méfier des chiffres qu'on lui présentait. Elle savait que les contrôleurs n'avaient ni les moyens ni le mandat d'obtenir les chiffres qu'il fallait. Pourquoi les a-t-elle crus? Il y a en effet tout lieu de croire que le gouvernement aurait dû rejeter les chiffres disponibles.

Ces chiffres sont importants, monsieur le Président, parce que la décision d'investir reposait sur la question de savoir si le renflouement suffirait à répondre aux besoins. Si les chiffres fournis par la direction et les vérificateurs de la société et par l'inspecteur général des banques étaient aussi exacts qu'ils le prétendaient, le programme de sauvetage aurait suffi et il aurait donné des résultats. Toutefois, ces données étaient inexactes. Les pertes sur les prêts étaient beaucoup plus fortes qu'on ne le prétendait. Le gouvernement aurait dû le savoir mais il est allé de l'avant, convaincu que ces chiffres étaient exacts.

Les banquiers eux-mêmes ont averti le gouvernement. Tous les banquiers qui ont comparu devant le comité ont déclaré l'un après l'autre avoir prévenu le gouvernement qu'ils n'avaient pas confiance dans les cadres de cette société, ni dans les chiffres qu'ils présentaient. Ils ont proposé de charger des équipes de vérificateurs dûment assermentés de dresser un tableau beaucoup plus précis de la situation financière de cette société, mais le gouvernement a refusé. Ce fut la première erreur de la part de personnes qui se vantent d'avoir un bon sens des affaires.

La deuxième erreur du gouvernement a été de ne pas établir de plan d'action. Une fois la Banque du Canada engagée à ouvrir ses coffres et à financer sans limites la BCC, ce qui a représenté en fin de compte près de 1.3 milliard de dollars, le gouvernement n'avait plus de plan d'action. Ces ministres n'ont pas dit qu'ils allaient présenter le programme de sauvetage le jour même, changer le conseil d'administration le lendemain et, le troisième jour, ils commenceraient à changer la direction et les pratiques de gestion et à remettre cette institution sur la bonne voie.

Bon, les députés d'en face rient en disant que c'est un programme socialiste. Les gouvernements ne s'occupent pas d'opérations bancaires, ils se contentent de sauver les banques de la faillite. Pourtant aux États-Unis, lorsque la Continental Illinois Bank a fait faillite, les organismes de réglementation américains ont insisté pour que tous les administrateurs de la banque démissionnent. On a mis en place une nouvelle direction. C'était la condition *sine qua non* avant d'investir un centime dans le sauvetage de cette banque. C'est ce qui s'est passé aux États-Unis. Si le gouvernement, après s'être engagé, avait réfléchi à la deuxième étape de l'opération visant à remettre la banque sur la bonne voie, par exemple en remplaçant les administrateurs et les cadres, cela aurait pu marcher. Il y aurait peut-être toujours une banque viable dans l'ouest du pays. Mais il a commis la deuxième erreur.

Le gouvernement aurait dû savoir que les cadres de la BCC étaient incompetents, de même que les administrateurs. Souvent, le conseil n'avait pas la moindre idée de ce que faisait la

direction de la banque. Lorsqu'on a mis sur pied le programme de sauvetage au cours de la fin de semaine, les banquiers eux-mêmes ont prévenu le gouvernement—et certains d'entre eux ont même insisté fortement—en lui demandant de remplacer la direction. Là encore, malheureusement, le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte de leurs conseils. La ministre a déclaré avoir essayé de recruter de nouvelles personnes pour siéger au conseil d'administration mais s'être heurtée à des problèmes. On aurait procédé à des nominations selon les autres banques et nous tenons vivement à savoir pourquoi le gouvernement n'a pas immédiatement nommé un nouveau conseil d'administration et une nouvelle direction à la tête de cette banque une fois l'argent engagé. Voilà une deuxième erreur.

Deux erreurs fatidiques ont été commises: On ne s'est pas renseigné sur l'état de la banque et on a engagé l'argent du pays sans avoir de plan pour s'assurer que cet établissement financier demeurerait viable. En commettant ces deux erreurs, le gouvernement a terriblement nui à l'Ouest. Il a donné le coup de grâce à un malade déjà en sursis.

Pourquoi le gouvernement s'est-il lancé dans cette opération de renflouage, monsieur le Président? Je suis forcé de conclure qu'il s'est montré d'une naïveté incroyable en croyant sur parole la direction de la Banque Commerciale du Canada en dépit des avertissements des banquiers et . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je suis resté suspendu aux lèvres du député de Regina-Est. Il s'est passablement attardé à la Banque Commerciale du Canada alors que la motion traite de la Norbanque.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Charest): Effectivement. J'ai écouté très attentivement le député. J'en conclus donc, en toute justice, qu'il devrait s'en tenir davantage à l'objet de la motion.

M. de Jong: Monsieur le Président, je doute que la ministre ait fait une seule fois allusion à la Norbanque dans ses propos.

M. Gauthier: Elle n'en a pas parlé.

M. Waddell: Le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) n'a parlé que de la Banque . . .

M. de Jong: Fort bien. Je tâchais d'établir le rapport avec la Norbanque pour savoir si elle pourra survivre. Je me suis servi du cas de la BCC pour faire la lumière sur les erreurs du gouvernement, des erreurs qu'il devrait éviter dans le cas de la Norbanque.

Je reviens donc à la question du renflouement. Pourquoi une telle opération dans le cas de la BCC? Tout portait à croire que l'aide était insuffisante, qu'aucun plan d'action en matière de nouvelle direction pour cet établissement n'avait été arrêté. Je me demande donc si le gouvernement est en mesure de régler les problèmes de la Norbanque. Pourquoi rembourser les déposants non assurés? Le gouvernement a prétendu que le gouverneur de la Banque du Canada, l'inspecteur général des banques, le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances avaient tous fait des déclarations publiques confirmant la viabilité de cette banque et qu'il avait des obligations morales envers les déposants non assurés. Mais il n'a jamais contracté pareil engagement dans le cas de la Norbanque.